

2015-7175
2016-02-11

PRINCIPAL DISPLAY PANEL

TERMINATOR® Appât résistant à l'eau pour rats et souris

Poison pour la dératisation dans les édifices
Tue les souris communes, rats d'égout et rats noirs

Les souris et les rats consomment une dose mortelle dès qu'ils se nourrissent une seule fois de l'appât, et la mort de ces rongeurs survient une journée ou deux après la consommation de l'appât. Les rongeurs cessent de se nourrir lorsqu'ils ont consommé une dose mortelle, après s'être nourris une fois de l'appât. L'appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris est efficace contre les rats et les souris résistants aux anticoagulants.

USAGE COMMERCIAL

POUR ENTREPRENEURS EN DÉPARASITAGE DÉTENTEURS DE PERMIS

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement

GARANTIE : Brométhaline.....0,01 %
Contient de l'acide sorbique à 0,3 % à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 23761
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contient du BITREX (une substance extrêmement amère ajoutée à cet appât pour prévenir la consommation accidentelle).

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR LE PANNEAU SECONDAIRE

CONTENU NET : 25 blocs-appât de 28,35 g

Hacco Inc.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956
United States
1-800-498-5743

© Marque déposée de Engage Animal Health Corporation

SECONDARY DISPLAY PANEL

PRÉCAUTIONS : Toutes les personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants à l'épreuve des produits chimiques.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DU PERSONNEL NON AUTORISÉ, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.

Peut être nocif ou mortel si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant la manipulation du produit et l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Tenir à l'écart de tout plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit par des humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'Appât résistant à l'eau pour rats et souris TERMINATOR® n'est pas un rodenticide de type anticoagulant. En cas d'ingestion, restreindre l'absorption en provoquant le vomissement ou en faisant un lavage d'estomac. Ensuite, administrer immédiatement du charbon médicinal ou un purgatif salin par voie orale, et répéter toutes les 6 à 8 heures pendant au moins 72 heures. Le charbon médicinal s'est révélé efficace. Les animaux montrant des signes de toxicose doivent recevoir un traitement de soutien – maintien de la température corporelle, de la respiration et des électrolytes. Les corticostéroïdes et les diurétiques osmotiques (mannitol) peuvent s'avérer utiles. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MODE D'EMPLOI :

CHOIX DES ENDROITS À TRAITER : Déterminer les endroits où les souris et les rats auront le plus de chance de trouver et de consommer l'appât. Il s'agit habituellement des endroits suivants : le long des murs, près des trous de rongeurs, dans les terriers et leurs environs, les coins et les endroits cachés, entre les murs et le plancher, ou aux endroits où on a observé des rongeurs ou leurs signes d'activité. Retirer le plus possible tous les autres aliments accessibles aux rongeurs.

STRATÉGIE D'ÉRADICATION :

La consommation maximale de l'appât devrait survenir au cours de la première journée de traitement et le lendemain. Après plusieurs jours, inspecter les stations-appât et remettre de l'appât aux endroits où les rongeurs en ont beaucoup consommé, ou si on constate qu'une activité continue des rongeurs s'y poursuit. Remplacer les appâts gâtés si on constate une activité récente des rongeurs. Maintenir les appâts en place pendant au moins une semaine, et continuer le traitement jusqu'à ce que tout signe d'activité des rongeurs ait cessé ou qu'il devienne évident que les rats et les souris qui restent ne sont pas attirés par l'appât. Ramasser et éliminer convenablement tous les animaux morts et les restes d'appât. Pour décourager la réinfestation, limiter le plus possible les sources d'aliments et d'eau et les refuges accessibles aux rongeurs. En cas de réinfestation, répéter le traitement. S'il y a une source d'infestation continue, établir des stations-appât permanentes et les regarnir au besoin.

DIRECTIVES D'APPLICATION : Toujours porter des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler et appliquer ce produit. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à grande eau et mettre des vêtements propres.

RATS D'ÉGOUT ET RATS NOIRS : Ce produit doit être utilisé par des entrepreneurs en déparasitage détenteurs de permis, dans le cadre de leur programme d'éradication des rongeurs. Appliquer de deux à six blocs-appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris par emplacement protégé (stations-appât inviolables). Ajuster la quantité d'appât en fonction de la consommation prévue à chaque emplacement. Les stations-appât inviolables doivent être espacées à intervalles de 6 à 9 mètres, à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations-appât doivent être notés par écrit. Placer directement dans des stations-appât inviolables; ne pas retirer l'appât des coupelles de plastique. Ne pas placer d'appât dehors ou à proximité de puits ou de sources d'approvisionnement en eau, ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.

SOURIS COMMUNES : Ce produit doit être utilisé dans le cadre d'un programme d'éradication des rongeurs. Appliquer un ou deux blocs-appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris par emplacement protégé (stations-appât inviolables). Ajuster la quantité d'appât en fonction de la consommation prévue à chaque emplacement. Les stations-appât inviolables doivent être espacées à intervalles de 2,4 à 3,7 mètres, à des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations-appât doivent être notés par écrit. Placer directement dans des stations-appât inviolables; ne pas retirer l'appât des coupelles de plastique. Ne pas placer d'appât dehors ou à proximité de puits ou de sources d'approvisionnement en eau, ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.

IMPORTANT : Ne pas exposer les enfants, les animaux de compagnie ni les autres animaux non ciblés aux rodenticides. Pour aider à prévenir les accidents :

- Conserver le produit dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie.
- Installer l'appât dans des stations-appât inviolables, hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Ces stations doivent être résistantes à la destruction par les chiens et les enfants; elles doivent être utilisées de telle sorte que les enfants ne puissent atteindre les compartiments internes et toucher l'appât. Si une partie de l'appât peut s'échapper lorsqu'on agite la station, celle-ci doit être renforcée ou immobilisée. Des stations-appât plus solides sont requises aux endroits où elles sont exposées à la machinerie industrielle (chariots élévateurs, p. ex.).
- Éliminer les appâts inutilisés ou éventés conformément à la réglementation locale.

RESTRICTIONS D'EMPLOI : Pour supprimer les souris communes (*Mus musculus*), les rats d'égout et les rats noirs (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) dans les maisons, les édifices industriels et agricoles, les établissements de manutention des aliments et autres constructions similaires.

L'appât DOIT être placé dans des stations-appât inviolables.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de

façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Ces stations-appât doivent être placées hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Un établissement de manutention des aliments est un endroit à l'on conserve, transforme, prépare et/ou sert des aliments. Dans les établissements de manutention des aliments, placer les stations-appât inviolables sur le plancher ou sur le sol près des murs où des signes d'activité des rongeurs sont visibles. Ne pas placer de stations-appât inviolables à des endroits où elles pourraient contaminer la nourriture ou sur des surfaces susceptibles d'être en contact avec de la nourriture.

- **Les aires non alimentaires** des établissements de manutention des aliments sont les salles à ordures, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à matériaux d'entretien, ainsi que les aires de stockage des produits en conserve, embouteillés ou conditionnés. Pour les aires qui ne servent pas directement à la transformation des aliments : utiliser uniquement dans les aires non alimentaires où des aliments destinés à la consommation humaine et animale, les emballages et l'équipement connexe ne sont jamais ouverts ni exposés.
- **Les aires alimentaires** des établissements de manutention des aliments sont les salles et espaces destinés à la réception, au service ou à l'entreposage d'aliments secs, froids, congelés ou crus; au conditionnement, par exemple la mise en conserve, l'embouteillage, l'emballage ou la mise en boîte; la préparation, par exemple le lavage, le découpage, la cuisson et la mouture; l'entreposage des restes comestibles; les systèmes de transformation fermés, tels que les moulins et les laïteries, ou les systèmes utilisés pour produire des huiles et des sirops comestibles. Dans les zones où des aliments destinés à la consommation humaine et animale sont transformés, servis ou conservés : utiliser uniquement lorsque les installations ne sont pas en opération. Retirer ou couvrir tous les aliments, emballages et ustensiles avant de placer l'appât dans les stations. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts avant de réutiliser les installations (aires de traitement, y compris les aires de stockage et de service).

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Entreposer les produits non utilisés dans leur contenant d'origine dans un endroit sûr, inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer tout appât inutilisé ou gâté conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales concernant le nettoyage nécessaire avant l'élimination du contenant. Rendre le contenant inutilisable et le jeter conformément aux directives provinciales. Pour toute information concernant l'élimination du produit non utilisé et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'agence de réglementation provinciale ou le fabricant.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Jeter les carcasses de rongeurs aux ordures ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qu'une telle utilisation du produit peut entraîner.

SHIPPER (BOX) PANEL

TERMINATOR® Appât résistant à l'eau pour rats et souris

Poison pour la dératisation dans les édifices
Tue les souris communes, rats d'égout et rats noirs

Les souris et les rats consomment une dose mortelle dès qu'ils se nourrissent une seule fois de l'appât, et la mort de ces rongeurs survient une journée ou deux après la consommation de l'appât. Les rongeurs cessent de se nourrir lorsqu'ils ont consommé une dose mortelle, après s'être nourris une fois de l'appât. L'appât résistant à l'eau TERMINATOR® pour rats et souris est efficace contre les rats et les souris résistants aux anticoagulants.

USAGE COMMERCIAL

POUR ENTREPRENEURS EN DÉPARASITAGE DÉTENTEURS DE PERMIS

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement

GARANTIE : Brométhaline.....0,01 %

Contient de l'acide sorbique à 0,3 % à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 23761

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Contient du BITREX (une substance extrêmement amère ajoutée à cet appât pour prévenir la consommation accidentelle).

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR LE PANNEAU SECONDAIRE**

CONTENU NET : 6 contenants de 25 blocs-appât de 28,35 g

Fabriqué par
Hacco Inc.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956
United States
1-800-498-5743

© Marque déposée de Engage Animal Health Corporation